

HUBERT REEVES et son équipe Coordination: Nelly (Ligue Roc) opinions@canoe.com

Biodiversité: l'assurance-vie

Officiellement, la biodiversité est définie par la CDB (Convention sur la diversité biologique) comme étant la « variété des organismes vivants, de quelque origine qu'ils soient, incluant notamment les écosystèmes et les complexes écologiques dont ils font partie [...] »

« Cela comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (article 2 de la Convention sur la diversité biologique, adoptée le 22 mai 1992 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993). Cette biodiversité résulte de 3,8 milliards d'années d'évolution, et les sciences du vivant sont toutes jeunes. Le plus savant des savants actuels l'est encore bien peu!

Seule une petite partie de l'immense diversité spécifique est connue. Quant à la multitude des interactions entre les espèces et avec leur milieu de vie dans tous les écosystèmes, nous en sommes encore

grandement ignorants et les inventaires restent à faire. De même pour l'étude des fonctionnements...

La diversité des individus au sein d'une même espèce est un atout pour sa survie: certains individus pouvant s'adapter aux changements – alors que d'autres ne les supporteront pas – assureront le maintien de l'espèce.

MÉCANISMES

Plusieurs mécanismes agissent et interagissent: celui des mutations à l'intérieur de chaque espèce, celui de la reproduction et l'action sélective du milieu de vie lui-même évolutif. Et tout cela existant à la fois permet à la vie de perdurer, quelles que soient les atteintes subies. Il n'en est pas de même pour un individu par nature mortel, ou pour une espèce, et même pour un écosystème. Un milieu de vie peut disparaître: par exemple un lac s'assèche par manque

d'alimentation en eau et devient un milieu terrestre sans rapport avec le milieu aquatique précédent.

La biodiversité est l'assurance de la pérennité de la vie. Elle la garantit face aux atteintes portées, quels que soient les changements. De l'immense richesse actuelle que constitue la biodiversité dépend l'avenir. L'amoindrir, c'est réduire les capacités du vivant à affronter les aléas du futur.

Le mode de vie occidental n'est pas un modèle durable

Et la sixième extinction dans laquelle nous sommes est un drame potentiel. La première chronique de la série actuelle fut consacrée à l'ours blanc. Depuis, une nouvelle liste rouge d'espèces menacées est parue à coup sûr non exhaustive. Et la triste histoire de l'ours polaire nous montre que c'est d'abord son milieu de vie qui disparaît: la banquise. D'autres milieux sont peu à peu rayés de la carte: forêts primaires, récifs coralliens, zones humides... élimi-

nant des cortèges d'espèces.

L'humanité pose des problèmes au vivant, donc à elle-même. La population humaine a un impact trop fort sur la biosphère. Et cela la met en danger. La survie de l'espèce est liée à son aptitude à nulle autre pareille de prendre conscience de ce qu'elle a provoqué et de trouver à se sortir du piège du mode de vie occidental actuel, qui n'est pas un modèle durable.

SOLUTION

Avoir une attitude responsable de gestion: les meilleures intentions du monde ne font pas forcément les bonnes décisions. C'est Bernard Chevassus-au-Louis (ex-président du Muséum national d'histoire naturelle à Paris) qui a repêché le vieux mot français *ménagement*, qui contient toute une dose de prudence sans pour autant empêcher l'action. Car il faut agir. Agir pour maintenir les services écologiques vitaux irremplaçables.

La préservation de la biodiversité conditionne le futur de l'humanité.